L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUFOUR & LIMET, Éditeurs-Propriétaires.
Bureaux—No. 72 rue de Chartres.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Édition Quotidienne:
1 an, $10; 6 mois, $5; 3 mois, $3; le numéro 10 cts.
Édition Hebdomadaire:
(Franco pour la France)
1 an, $6; 6 mois, $3 50; 3 mois, $2.

TARIF D'ANNONCES.

Pour un carré (50 lignes d'espace solide): Première insertion, $1 50; pour chaque insertion subséquente, 75 cts.

Les annonces insérées à la première page, celle de three, paient $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces insérées par intervalles paient également $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la première page, paient $50 le carré.

Sur demande détaillée au commerce, deux cents les cent.

Réclames, 75 cts la ligne.

ANNONCES AU MOIS.
Édition Quotidienne:

Carrés.	1 mois net.	2 mois net.	3 mois net.	6 mois net.	Un an net.
Un	$12	$ 18	$ 24	$ 40	$ 75
Deux	22	36	48	80	150
Trois	32	54	72	120	225
Quatre	40	72	96	160	300
Cinq	48	86	120	200	375
Six	56	100	140	240	450
Sept	64	114	160	280	525
Huit	72	128	180	320	600
Neuf	79	142	198	360	675
Dix	86	154	216	400	750
Onze	92	166	232	440	825
Douze	98	178	248	480	900
Treize	104	188	264	520	975
Quatorze	110	198	280	560	1050
Quinze	115	208	296	600	1125
Trente	175	308	480	760	1500

Édition Hebdomadaire:

Carrés.	1 insertion	2 insertions.	3 insertions.	4 insertions.	1 an.
Un	$0 50	$0 90	$0 80	$0 50	$20 00
Deux	0 75	1 40	2 00	3 00	35 00
Trois	1 00	1 80	2 50	3 50	50 00
Quatre	1 25	2 20	3 00	4 00	60 00
Cinq	1 50	2 60	3 50	4 50	70 00
Six	1 75	3 00	4 00	5 00	80 00
Sept	2 00	3 40	4 50	5 50	90 00
Huit	2 25	3 80	5 00	6 00	100 00
Neuf	2 50	4 20	5 50	6 50	110 00
Dix	2 75	4 60	6 00	7 00	120 00
Onze	3 00	5 00	6 50	7 50	130 00
Douze	3 25	5 40	7 00	8 00	140 00
Treize	3 50	5 80	7 50	8 50	150 00

AUX-MAÎTRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $6 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement non accompagnée du prix, ne sera prise en ligne de compte par le bureau du contrôle, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fixé de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. SANCAN, à Thibodaux, pour les paroisses Lafourche et Terrebonne.
M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître de poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître de poste à Martinville, paroisse de Iberville.
A. MARIOTT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPERIX, à Natchitoches.
M. O. A. PRIRCE, Maître de poste à Pleasant, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse St-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY CHIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arcandville.
M. PETETIN, Grand-Gosier.
ADRIEN HONGOULIN, Passe Poule.
F. F. BÉRÉAU, à la Passe-Christian.
PHIL. BAUER, Ouest Baton Rouge.
LAURENT CHÉRI, Pleasant-des (Iberville).
J. J. ROYER, Moreauville (Avoyelles).
J. B. RICHPL, Homas (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître de poste à Jonesville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse St-Marie.
EDGAR DELÉRY, Rue St-Louis (Mississippi).

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 30 Juin 1872.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.
Pour les lettres lombes en dos Etats-Unis voir les journaux anglais.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11½ HEURES A.

A

Antonini Carlos—2
Adrien Catharine Mme
Adam Ferdinande

Antoine Jean
Amable Grand Guillaume

B

Bertucci—2
Basile Lorenzo
Basile Francesco
Baldini Gaetano
Bastien Mme
Boulin Mme née Duchaly

Bertucci Rosalie Mme
Basile Angelo
Basile Antoine
Bertucci Basile
Bordebaure Laurent Mme

C

Cultrone Giovanni
Calderara Bartolomeo
Cindi, Francesco Paolo
Cassagne Frères
Chenet Henri

Carli Luigi
Canale Michele
Crescenzo Pietro
Cier Ch rles
Curaiglia Agostino

D

De Grassi Mr (notaire)
Dempe Jean Pierre
Dick Jean John
Deshaies Pierre—2
Dubois Mr

DuBoure Jean
Rue Henri
Ravizzi Germain
Dunlap John M
Dutrieur Mr

F

Fusto Giovanni—2
Falbanoro Agostino—2
Fusto Domenico
Fox Mr

Facci Giuseppe
Favalaro Giovanni
Frank Mr

G

Giampino Giuseppe
Gerbaldi Giovanni
Orlando Canale
Gelata José
Gayon Eugène
Grégis Pierre

Gambino Antonino—2
Giacinto salvatore
Guinchant Eugène Jean
Gassot M D Mme
Galliard Carlo A

H

Hoenne Jean

Hourquetes Jean Marie

J

Jonneleine Alphonse

L

Lima Pietro
Lamantia Paule
Lopez Gennaro
Le Pomme Gérasme
Lacaya Pédro—2
Lindsay Lewis (fils Michel)
Labiche Mme

Lopez Valentine
Lomoro Giuseppe
Latagle Dominique
Lavergne Alexis V
Lacoste Alexis V
Le Moine Vincenzo

M

Mendiolaza Jean
Malagon Victor
Maurice Leopoldo
Ribon Firmin

Martelle Domenico
Malacale Pietro
Nunez Jose F

N

Nefrio Lorenzo—2

Noel Joseph

O

Olivari Luigi—2
Orella Angelo

Ogueada Gonzalo

P

Pignioto Giovanni
Prisa Salvatore
Philibert Louis
Piot Antoine

Pariset Emile
Pellegrino Angelo
Prisle Juan F
Pomes José

R

Romies Frank
Rando Valice
Rojiro Anna Mme

Rodriguez Isaac
Re Pedro

S

Sant Mr
Spano Felice
Magno Giuseppe
Sanchez José
Sauzat Charles
Spitzer Frédéli

Sarrine Pierre
Spano Salvatore
Saltamacchia Francesco
Scolgio—la Nunzio
Salvo Gioachino
Sabatelle Michel Mme

T

Tranchina Antoine
Toro Frank'ce

Talotte Mme
Tomeio Tomaso

U—V

Vidéré Mr (St-Bernard)
Vincent Jean

Viz Caroline Mme Vve

Z

Zachetie James S

G. W. LOWELL,
Maître de Poste.

Union Insurance Company of New-Orleans

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1872

Primes d'incendies	$[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes rendues	$[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Pertes payées dans l'année:	
Pertes par les incendies	$[illegible]
Pertes par les rivières	[illegible]
Pertes par mer	14,413 72
Remboursées	$[illegible]
Escompte, escompte et intérêt	7,117 60
Taxes	7,560 10
Unions payé pour de rétrocession (intérêts)	1,361 36
Réassurance sur primes expirées	16,988 14
Réassurance sur primes non expirées	22,701 05
En caisse	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis	$[illegible]
Prêts sur hypothèque	72,954 00
Actions, bons et autres valeurs	18,948 16
Actions, bons et autres valeurs	177,129 00
Propriété immobilière	7,125 00
Primes en voie de recouvrement	19,672 20
En caisse	42,161 60
	$311,489 16

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA,
Président.

J. M. CHAWFORD, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement mai, ce 6 juin 1872.

JAS. FAHEY,
Notaire public.

Les Directeurs soussignés déclarent que ce rapport est, à leur connaissance et croyance, parfaitement exact, et que ils ont payé à même les dividendes et les intérêts.

— DIRECTEURS —

A. Chiapella, A. Chiapella, Jr.
F. Ph. Stall, J. Wendel,
G. Schmidt, J. Wendel,
Ed. Sarthe, J. J. Fernandez,
A. Tricou, J. Kohn,
J. Kohn, A. Heinrich,
J. Kohn, A. Heinrich,
Jos. Jung, A. Heinrich,
Jos. Jung, A. Heinrich,

Just Published. 200th Edition.
MANHOOD.
Corrected and revised by the author, E. de P. Curtis, M.D.P.R.C.S.

A Medical Essay on the cause and cure of premature decay in man, arising from the effects of youthful indiscretion or excess, rendering marriage improper or unhappy, with the means of perfect restoration to health and vigor, by which the married may be enabled to rear healthy offspring. This work is addressed to young men and those about to marry, who have reason to fear the consequences of a previous indiscretion or excess, and contains 125 prescriptions, of which no one should be without, as they are the best known to the medical profession, and have been used with the most astonishing success by thousands of the most eminent men in the world. It is a book for every man, and should be in the hands of every man who desires a healthy offspring. Sent by mail, in a sealed envelope, free of charge, to any address, on receipt of two stamps for postage. Address Dr. E. de P. Curtis, Boston, Mass. P.O. Box 1,000.

TEUTONIA
Compagnie d'Assurance de la Ville d'Orléans.

Le Président et le Secrétaire de la Compagnie, de Assurance de la Ville d'Orléans, ont l'honneur de publier le tableau suivant de l'état de la Compagnie, pour l'année expirée le 31 mai 1872.

[illegible]

Actions de la Compagnie et autres valeurs $[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville [illegible]
Bons de la ville et autres bonds [illegible]
Bonds de Masonic Grand Lodge [illegible]
Bonds de l'Odd Fellows' Hall Association [illegible]
Propriété immobilière [illegible]
$[illegible]

Je soussigné certifie que ceci est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. DOANE, Président.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit publiquement ce 18 mai 1872.

EDWARD IVY,
Notaire Public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer un dividende de trois de la Lanade de quatre cent, au second intérêt semi-annuel de cette année, jusqu'au 31 avril 1872, qu'il a été déclaré, pour lui, de payer le capital payé et un dividende au comptant, le quatre-vingt-dix pour cent, payable à vue et au comptant ($11,250 70) sur de leurs primes particulières.

Le 15 avril 1872, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu que le montant des billets d'actions non encore payés sera appelé et devra être payé d'ici au 20 mai 1872.

MARION JOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood, A. Yates,
W. A. Johnson, John I. Adams,
John I. Peters, Isaac Schertz,
John Quinn, S. H. Walmsley,
Richard Milliken, Jos. Jones,
Samuel E. Moore, Wm. Morrison,
J. J. Warren, Joseph W. Carroll,
Jos. Bernard, A. Kohn,
N. T. Beatmer, J. V. Fox,
Samuel Friedlander, E. R. Jones,
E. Pulsifer, J. Q. Adams,
Jos. Jung, Wm. Lyon,
W. C. Black,

Compagnie d'Assurance HOPE
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau, No. 21 rue du Camp.

QUINZIÈME TABLEAU ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie d'assurance publie ses les affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 avril 1872 ..... $[illegible]

Sur les risques d'incendie ..... $[illegible]
Sur les risques maritimes ..... [illegible]
Sur les risques de rivières ..... 11,791 02 — $[illegible]

Montant net reçu ..... $[illegible]
Ajouté: Montant net du compte de fonds de réserve ..... [illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie 11,488 00
Sur les risques maritimes 37,600 00
Sur les risques de rivières ..... 1,222 50 — 50,310 79
Balance ..... $[illegible]
Ajouter: escompte et intérêt ..... $[illegible]
Taxes ..... [illegible]
Loyer, profits et pertes, dépenses, intérêt ..... [illegible]
Montant versé au fonds de réserve ..... $[illegible]
Intérêt versé pour les primes payées d'avance ..... [illegible]
Montant net du fonds de réserve ..... $[illegible]
Primes en voie de recouvrement ..... [illegible]
Bons à recevoir à courte échéance ..... [illegible]
Actions de banques et autres valeurs ..... [illegible]
Actions de chemins de fer de la ville ..... [illegible]
Bonds de la ville et autres bonds ..... [illegible]
Bonds de Masonic Grand Lodge ..... [illegible]
Bonds de l'Odd Fellows' Hall Association ..... [illegible]
Propriété immobilière ..... [illegible]
$[illegible]

Je soussigné certifie que ceci est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement mai, ce 6 mai 1872.

ED. BARNETT, Not. Pub.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Résolu qu'un dividende semestriel de dix pour cent sur le capital de la Compagnie, payable à vue après le 1er avril 1872, soit déclaré et payé à même les profits nets de la Compagnie, et qu'un dividende de 10 pour cent, payable à vue, soit déclaré et payé à même les profits nets de la Compagnie.

Résolu qu'un dividende semestriel de dix pour cent sur le capital de la Compagnie, payable à vue après le 1er avril 1872